

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréé par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'Attestation de Sécurité Incendie délivrée par le Bourgmestre de Herstal, Monsieur Jean-Louis Lefèbvre en date du 06/07/2023 ;

| | |
|------------------|---|
| L'autorisation | N° EC227 |
| Est délivrée à | Le Chalet Milmort asbl |
| Domicilié | Place Melville 8-10 à 4041 Milmort |
| Lui permettant | D'utiliser le label « Endroit de camp » |
| Pour le logement | Le Chalet Place Melville 10 à 4041 Milmort |
| Capacité | 50 personnes |

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré temporairement ou définitivement.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 05/07/2028.

Le 26/03/2024

La Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps

Amélie Collard